

Conseil Municipal du 22/01/2016

Date de convocation : 15 janvier 2016

Début de séance : 19h30
Fin de séance : 22h00

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents :

Délibération 1 : 13

Délibération 2 à 6 : 14

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de voix :

Délibération 1 : 14

Délibérations 2 à 6 : 15

Nombre d'absent :

Délibération 1 : 1

Délibérations 2 à 6 : 0

Secrétaire de séance : Mme Martine JUSTAL

01/16. DEMANDE DE DETR EQUIPEMENT RESTAURANT SCOLAIRE

Pour pouvoir bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) « équipement et matériel » (écoles et cantines), le conseil municipal doit adopter l'opération, arrêter les modalités de son financement et solliciter une subvention spécifique au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

D'ADOPTER cette opération ;

D'ARRETER les modalités de financement comme indiqué par le plan de financement;

SOLLICITER une subvention dans le cadre de la DETR d'un montant de 7 714.21 € HT

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

02/16. DEMANDE DE DETR INFORMATIQUE ECOLE

Pour pouvoir bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) « équipement informatique des écoles », le conseil municipal doit adopter l'opération, arrêter les modalités de son financement et solliciter une subvention spécifique au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide,

D'ADOPTER cette opération ;

D'ARRETER les modalités de financement comme indiqué par le plan de financement;

SOLLICITER une subvention dans le cadre de la DETR d'un montant de 2 300.55 € HT.

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

03/16. AMENDES DE POLICE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide,

DE RETENIR les propositions énumérées par Monsieur le Maire ci-dessus pour un montant de **29 944. 20 € HT.**

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

66. TARIFS 2016 – PHOTOCOPIES ET TELECOPIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de maintenir les tarifs de 2015 de location des concessions du cimetière au titre de l'année 2016.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

67. TARIFS 2016 – LOCATION TABLES ET CHAISES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de maintenir les tarifs de 2015 de location des tables et chaises au titre de l'année 2016.

VOTE : 12 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

04/16 CONVENTION CONTROLES DES HYDRANTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide,

ACCEPTER la proposition comme indiquée ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer la convention avec la société SAUR.

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

05/16. RAPPORT DE LA CLECT N°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide,

DECIDE d'approuver le rapport N°2 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Vallons de Haute Bretagne approuvé au cours de la séance du 16 novembre 2015, tel que présenté

VOTE : 13 Pour – 0 Contre - 2 Abstentions.

6/16. ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX RUE DE L'AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide,

DECIDE de valider l'offre la moins distante de la société DANIEL TP pour un montant de 10 285. 60 € HT

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents concernant ces travaux

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.